Vanina PAOLI-GAGIN & Philippe PICHERY

L'Aube, valeur sûre

Les élections dans l'Aube



2 tours en 1 jour

L'élection se déroulera sur la journée du 27 septembre 2026, avec un 1er tour le matin et, le cas échéant, un 2nd l'après-midi.

Les grands électeurs

Plus de 1 100 grands électeurs sont désignés par les 431 conseils municipaux de l'Aube pour voter et représenter le territoire.

2 bulletins pour 2 postes

Les 2 postes de Sénateurs sont renouvelés le même jour. Les électeurs auront 2 bulletins pour choisir 2 personnes différentes.

Une seule circonscription

Les Sénateurs ont pour circonscription, à la différence des Députés, l'ensemble du département où ils sont élus.

6 ans pour notre territoire

Les Sénateurs sont élus pour 6 ans. Le Sénat est ainsi renouvelé par moitié tous les 3 ans. Les Sénateurs représentent les territoires.

Rendez-vous le 27 septembre !

Vanina PAOLI-GAGIN & Philippe PICHERY

L'Aube, valeur sûre

Indispensable Sénat

La Chambre des territoires

Le Sénat est l'une des deux chambres constituant le Parlement. Les Sénateurs sont élus par les grands électeurs. La majorité du corps électoral est donc composé d'élus locaux, avec une surreprésentation de collectivités rurales. Par construction, le Sénat est donc plus sensible aux revendications et propositions émanant des territoires.



Crédit photos : Andrane de Barry



La Chambre de la stabilité

Si le Sénat exerce exactement les mêmes missions que l'Assemblée nationale (vote de la loi et du budget, contrôle de l'exécutif), il ne peut être dissout et le Gouvernement ne peut y activer l'article 49.3 de la Constitution. Le Sénat est ainsi moins exposé à l'instabilité politique qui caractérise malheureusement notre époque.

Rendez-vous le 27 septembre !